

CRAFT

Un outil pour aider à l'exercice du devoir de diligence et permettre un accès à plus de sources d'or artisanal formel

Les **mineurs artisanaux produisent 20% de l'or mondial** mais la complexité des chaînes d'approvisionnement artisanales implique souvent l'impossibilité d'accéder à une fraction importante de ce marché pour les affineurs et les entreprises en aval tenus au devoir de diligence et à la gestion des risques.

Le nouveau **Code pour l'atténuation des Risques dans l'Activité minière artisanale et à petite échelle s'engageant dans un commerce Formel et Transparent** (CRAFT) cherche à apporter une plus grande légitimité à l'or artisanal sur le marché en aidant les producteurs et les négociants de l'AMAPE à démontrer et à documenter leur conformité avec les principes du devoir de diligence de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique), tout en les conseillant quant aux risques environnementaux et sociaux importants.

Le CRAFT est développé en lien étroit avec des normes et des systèmes d'approvisionnement responsables, dont le **London Bullion Market Association** (LBMA), le **Conseil pour les pratiques responsables en bijouterie-joaillerie** (RJC) et l'**Initiative Responsable Minerals** (RMI).

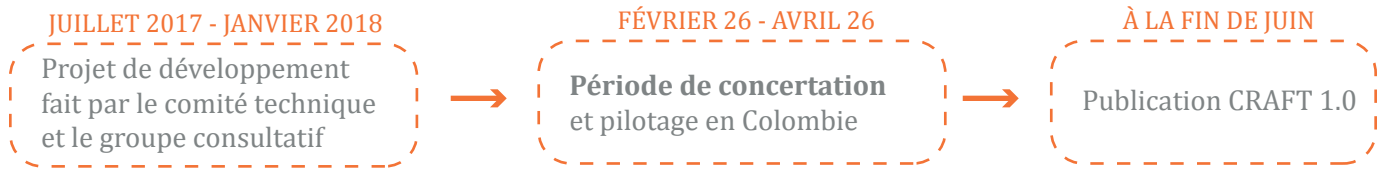


Le CRAFT aidera les affineurs et les entreprises en aval à :

- accéder à plus de sources d'or formel, y compris dans les zones reculées ;
- démontrer, documenter et rendre compte de leur adhésion aux principes de l'OCDE et aux normes et codes des associations de l'industrie ;
- mettre en œuvre un outil pratique et holistique sur le devoir de diligence, conçu et adapté pour être applicable dans le contexte de l'activité minière artisanale.
- démontrer l'engagement de soutien aux pays en voie de développement et de construction des capacités artisanales, valeurs qui sont mises en avant par l'OCDE et le LBMA entre autres ; et
- un outil pour s'engager auprès des fournisseurs à développer des plans progressifs avec des objectifs sociaux, économiques et environnementaux pour les mines artisanales. Ces plans peuvent être ajustés selon les besoins, les opportunités et les intérêts des partenaires en aval, en collaboration avec les producteurs artisanaux.

Comment a été développé le CRAFT? Le CRAFT a été développé par l'**Alliance pour une mine responsable** (ARM) et **RESOLVE**, avec le soutien financier de l'**Alliance européenne pour des minerais responsables** (EPRM).

Le développement a bénéficié des conseils et de l'orientation d'une coalition diverse d'acteurs stratégiques de la chaîne d'approvisionnement en or, dont l'Initiative for Responsible Mining Assurance (IRMA), le London Bullion Market Association (LBMA), Pact, le Conseil pour les Pratiques Responsables en Bijouterie – Joaillerie (RJC), l'Initiative Responsable Minerals (RMI), Solidaridad, la Swiss Better Gold Association (SBGA), le Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP) et des experts indépendants. Des mineurs de Colombie, du Pérou, de Guyana, du Burkina Faso et du Sénégal sont également impliqués dans le développement du code. L'OCDE est présente en tant qu'observateur du processus.



Comment le CRAFT facilite-t-il le devoir de diligence pour l'or artisanal ?

Le "devoir de diligence" se réfère à un processus continu d'identification, évaluation, remise de compte, atténuation et suivi des risques existants sur un site minier ou sur l'aval de la chaîne d'approvisionnement, tels que les risques légaux ou relatifs aux droits humains. Tous les acteurs de la chaîne doivent prendre part au devoir de diligence, et le CRAFT offre des étapes claires afin de faciliter le devoir de diligence pour les mineurs, les acheteurs, les négociants, les affineurs et les entreprises en aval. Le CRAFT est conforme au Guide sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque (GDD) de l'OCDE et aux législations dérivant du GDD. Cependant il est applicable à l'ensemble des situations d'approvisionnement d'AMAPE et peut s'utiliser

aussi bien pour des zones de risques réduits. Le CRAFT vise à faciliter la collaboration amont-aval pour travailler au niveau qui permette le mieux une atténuation des risques du GDD de l'OCDE. Il propose des avis de respect, non-respect ou de progression satisfaisante pour ces risques. Pour être candidats au CRAFT, les mineurs doivent justifier des efforts raisonnables et sincères réalisés, dans un processus d'amélioration continue pour faire face aux risques avec le soutien des acteurs locaux, nationaux et internationaux. Le CRAFT fixe également un niveau de référence pour d'autres risques sociaux et environnementaux, afin d'informer de l'atténuation des risques et des plans d'amélioration mis en œuvre par la mine et les partenaires de la chaîne d'approvisionnement.

CRAFT | Code pour l'atténuation des Risques dans l'Activité minière artisanale et à petite échelle s'engageant dans un commerce Formel et Transparent



Une Concertation Mondiale - Merci d'apporter vos remarques avant le 26 Avril !

Un brouillon du code a été publié en anglais, en français et en espagnol et est maintenant disponible pour **révision et commentaires** sur le site :

<http://www.responsiblemines.org/en/our-work/standards-and-certification/craft/>

ou envoyez vos messages à standards@responsiblemines.org.

Nous recherchons spécifiquement les apports des entreprises en aval sur les points suivants :

- Dans quelle mesure les exigences et les procédures du CRAFT fonctionnent dans le cadre de votre exercice du devoir de diligence et de vos systèmes d'approvisionnement ; et quelles adaptations seraient nécessaires pour pouvoir utiliser dans votre entreprise ou pour encourager vos fournisseurs d'or artisanal à utiliser le CRAFT ?
- Comment votre entreprise pourrait-elle utiliser le code pour votre exercice du devoir de diligence, ou pour vos systèmes de comptes-rendus, de conformité ou autres systèmes de gestion de la chaîne d'approvisionnement ?
- Quels outils, formations, formulaires ou accords pourraient être nécessaires pour vous permettre d'intégrer le code dans vos pratiques ?
- Avez-vous des questions ou des inquiétudes vis-à-vis du contenu du code, par exemple sur les critères de respect, non-respect ou progression satisfaisante des modules 1 à 5, les exigences de compte-rendu ou d'autres aspects du CRAFT ?